

Madame la Préfète,
Messieurs les Préfets,
Monsieur le Chef du Service de l'Environnement,
Monsieur le Chef de Section de l'Environnement,
Mesdames et Messieurs les Syndic-que-s,
Mesdames et Messieurs les Membres des exécutifs communaux,
Mesdames et Messieurs les Délégué-e-s des communes,
Madame et Messieurs les membres du Comité de direction,
Mesdames et Messieurs,

Rapport d'activité du Comité de direction

Au nom du comité de direction (CODIR), j'ai le plaisir de porter à votre connaissance les points forts des tâches dudit comité durant l'année écoulée.

Les domaines suivants ont été abordés :

COLLECTEURS

- Durant le premier semestre 2024, ont été poursuivis les travaux pour l'élaboration du dossier de demande préalable, en veillant à l'application de la résultante des diverses séances mentionnées ci-dessous.
- En étroite collaboration avec le BAMO, il a été étudié l'ensemble des démarches, concernant la faisabilité de l'utilisation des collecteurs existants Glâne-Neirigue, pour le futur transport des eaux usées de la Step de Romont à la nouvelle Step régionale à Autigny ;
- Au fur et à mesure de l'avancement des travaux de réflexion, diverses séances ont été mises sur pied avec les différents organes étatiques à l'échelon fédéral et cantonal, dans le but de présenter la résultante des réflexions et leurs intégrations aux lignes directrices en vigueur.
- A mettre en évidence, l'espace réservé aux eaux (ERE), la protection des zones alluviales d'importance nationale et cantonale, ainsi que les berges des deux rivières mentionnées auparavant.
- La résultante des diverses études et des séances avec les services concernés, ont permis de déterminer sur le choix du tronçon retenu, soit celui de la Glâne. Il va sans dire en respectant différents critères ; respect de l'espace réservé aux eaux, éviter d'être trop proche des berges, limiter au maximum les travaux lourds au sein du lit de la rivière et veiller à l'écoulement des eaux en gravitaire.
- Il en découlera la construction d'un nouveau collecteur de Romont à Autigny, en appliquant les points mentionnés auparavant.
- **Le dossier « demande préalable » a été transmis aux conseils communaux des communes d'Autigny, Chénens, Villaz, Villorsonnens et Romont en septembre. Il leur a été demandé d'analyser ledit dossier et de le transmettre avec leur avis dans les meilleurs délais à la commune d'Autigny, laquelle a fait suivre au SeCA.**

Future STEP régionale

- Tout au long du premier semestre, les démarches pour l'élaboration du dossier demande préalable ont été poursuivies en veillant au respect des points énumérés ci-après.
- Les lignes directrices du Plan directeur cantonal, concernant l'évacuation et l'épuration des eaux, ont été les éléments qui ont guidé les réflexions ;
- Il en résulte pour l'ABVGN, qu'une nouvelle Step régionale doit être construite, afin de répondre au développement des communes membres, aux normes de rejet et au traitement des micropolluants.
- Avec le BAMO et des bureaux spécialisés, diverses pré-études sont en cours de réalisation, dans le but de pouvoir déposer un dossier de demande préalable aux différents services de l'Etat, d'ici début juin 2024.
- En résulte, les études concernant le changement d'affectation de la zone où est prévue la Step, l'analyse des sols, de la faisabilité d'implantation de la Step, en ayant fait une analyse multisites.

- Parallèlement aux diverses études mentionnées auparavant, il a été traité le dossier de la future Step régionale. Son dimensionnement, pour répondre au développement régional (80'000 EH), son principe de fonctionnement, le traitement des micropolluants, le respect des normes de rejet et le respect des normes énergétiques.
- **Le dossier complet a été inséré sur la plateforme FRIAC du canton en septembre 2024**

PROCESSUS D'OZONATION

- Pour le dossier mise à l'enquête, il est impératif d'avoir la résultante des analyses du processus d'ozonation.
- Un mandat a été attribué au bureau ESCO Conseil pour les diverses analyses des eaux usées des deux Step. Il en résultera un rapport de synthèse sur les avantages et/ou inconvénients du traitement par ozonation ou charbon actif.
- Le mandat total pour ces études est estimé à CHF 104'500.- dont le 75% pourrait être subventionné par la Confédération.

Mandats du SEN au profit de l'ABVGN

- Même si la responsabilité de la résultante des travaux ne nous incombe pas, nous avons suivi l'évolution des dossiers.

Reprise des tâches de l'Entreprise d'endiguement de la Glâne

- L'aménagement des cours d'eau, conformément à la planification cantonale de la gestion des eaux, fait partie intégrante des tâches du bassin versant. Il était donc judicieux de reprendre ladite entreprise ;
- Il en a résulté que l'analyse des tâches, n'est pas d'une clarté limpide, due aux dés-enchevêtrements des responsabilités entre les Services de l'Etat, les communes, les propriétaires fonciers et le syndicat de drainage ;
- Pour clarifier la responsabilité des tâches et les compétences, il a été nécessaire de mettre sur pied une assemblée des délégués des communes membres. Ladite assemblée a eue lieu à Romont en date du 30 janvier 2025 ;
- Il en résulte que les entreprises d'endiguement en application de **l'art 128 LCo ont été dissoutes de plein droit au 31 décembre 2020** (art. 64 LCeaux).
- Fort de ce qui précède, le CODIR avec l'accord formel des communes membres a été d'accord de poursuivre les travaux planifiés en 2025, avec l'étroite collaboration de la Corporation Forestière Glâne -Farzin ;
- Pour le futur l'ABVGN assurera la stratégie en application du plan sectoriel de la gestion des eaux. L'opérationnel de la gestion des cours d'eaux est du ressort des communes.

ABVGN / AEGN/ AIMPGPS 3 en 1

- Il a été poursuivi les réflexions concernant le but recherché soit 1 association au lieu de 3.
- Une seule association faciliterait grandement les démarches et serait plus compréhensible envers le citoyen lambda ;
- A ce jour nous soumettons aux communes membres, pour une première analyse le projet de statuts, version 2.0
- Dans le but d'avoir les chiffres les plus précis pour l'élaboration de la clé de répartition future, la campagne du recensement des données est en cours auprès des communes membres.

COMPTES 2024

1. INTRODUCTION

La présentation des comptes 2024 respecte le plan MCH2. Il en découle que certains numéros de comptes ont été rajoutés. Dès lors, la ventilation des montants est quelque peu différente au budget adopté. L'application des directives MCH2 donne plus de transparence et permettra dans le futur d'améliorer l'élaboration des budgets et la comparaison des chapitres.

COMPTE DE RESULTATS

2.EXPLICATION DES ECARTS

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0110.3170.00	Frais assemblés et commissions.	895.00		3 000.00	

L'assemblée des délégués étant décentralisée, auprès de l'une des communes membres, nous avons pu bénéficier de l'esprit d'accueil de la commune concernée. Le CODIR a décidé de ne plus solliciter les communes à cet effet et de prendre en charge les frais. Pour 2024, le processus a été appliqué dès l'assemblée d'automne.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0120.3000.00	Traitement et jetons du CODIR et COFI	19 781.50		17 500.00	

En raison des études en cours (STEP REGIONALE / COLLECTEURS 3 EN 1) il y eut des séances complémentaires.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0120.3170.00	Frais de déplacement	1 629.80		4 000.00	

Nous veillons à centraliser lesdits déplacements et limitons ceux-ci au strict nécessaire.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.3100.00	Matériel de bureau	373.75		1 000.00	

Notre principe de travail, soit l'utilisation au maximum de notre site Internet, fait en sorte que nous avons très peu de papier à imprimer.

De plus, nous travaillons sur des infrastructures privées.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.3102.00	Publication et imprimés	836.70		1 700.00	

Nous avons été « larges » lors de l'élaboration du budget. En effet, nous avons deux publications par année, dans la FO, pour les convocations à l'assemblée des délégués.

L'ensemble des envois est effectué par e-mail, d'où des économies importantes.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.3103.00	Frais de port et de téléphone	0.00		1 000.00	

Notre principe de travail, soit l'utilisation au maximum de notre site Internet, fait en sorte que nous avons très peu d'envois postaux.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.3130.00	Frais bancaires et autres frais financiers	95.42		700.00	

Les mesures mises en place e-Banking, permettent d'atténuer lesdits frais.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.3132.00	Honoraires de conseillers externes	2 077.65		11 000.00	

L'avancement des pré-études n'étant pas aussi avancé, nous n'avons pas octroyé de mandats supplémentaires.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.3133.00	Licence Crésus	611.50		2 000.00	

L'ABVGN assure l'entier des frais de licence dès début 2024.

COMPTE	LIBELLE		CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.3133.02	Site Internet et hébergement		583.35		2 000.00	

Nous travaillons avec les Ateliers St. Camille, plus particulièrement le secteur bureautique et multimédia. Nous sommes très satisfaits de la qualité du travail.

L'hébergement du site est assuré avec compétence. Le responsable du bureau médiatique est très disponible et ne facture pas toutes les prestations de support.

Le site Internet de l'ABVGN est très convivial et nous permet un gain de temps très appréciable.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.3199.00	Autres frais généraux	0.00		1 200.00	

L'utilisation du site Internet, le travail avec des infrastructures et du matériel privé, sont la résultante des économies dudit compte.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0210.4401.00	Revenu intérêts	866.75		0.00	

En raison des dossiers « demande préalable », toujours en analyse au sein des Services de l'Etat, nous n'avons pas attribué de mandats. De ce fait, nous avons de la disponibilité financière. Nous avons fait fructifier celle-ci.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0220.3010.00	Traitement secrétaire / caissière	11 198.60		13 000.00	

Notre secrétaire-caissière est très efficace et veille scrupuleusement au respect du denier public.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0220.3050.00	AVS AI APG AC	1 006.54		1 200.00	

En cible

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0220.3053.00	Cotisations patronales LAA	100.00		100.00	

En cible

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
0220.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	177.75		1 000.00	

Nous avons été un peu larges lors de l'élaboration du budget.

Nous veillons à centraliser lesdits déplacements et limitons ceux-ci au strict nécessaire.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
7206.3300.40	Amortissements planifiés	36 000.00		36 000.00	

Notre secrétaire/caissière a eu contact avec M. Ballaman de Scm, lequel a avalisé l'idée de procéder dès la fin de la première année au remboursement des frais d'études à raison de 10%.

COMPTE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	BUDGET CHARGES	BUDGET REVENUS
7206.3401.00	Intérêts du compte d'investissement	8 642.00.		15 500.00	

En raison des dossiers « demande préalable », toujours en analyse au sein des Services de l'Etat, nous n'avons pas attribué de mandats supplémentaires. En conséquence nous avons retardé au maximum l'attribution des tranches de l'emprunt 2024 auprès de la BCF.

Les mandats actuellement en cours :

- Bureau RIBI SA en qualité de BAMO ;
- ABA GEOL, nature des sous-sols, nappe phréatique Step de Romont ;
- ESCO Conseils analyse OZONATION

INVESTISSEMENTS

Les investissements payés en 2024 sont le report des investissements planifiés en 2023.

CONCLUSION

Le compte de résultat 2024 boucle avec un excédent des revenus de CHF 28'756.94

Répartition du résultat 2024 entre les communes membres, voir tableau.

Le CODIR propose de verser les montants respectifs aux comptes courants des communes figurant au passif du bilan de l'ABVGN et d'en prélever ensuite le montant nécessaire au financement du compte de résultats 2025, en déduction de la part des communes.

Le CODIR de l'ABVGN recommande aux DELEGUE-E-S, d'approuver les comptes tels que présentés.

CONCLUSION

Ce rapport relate les points forts de l'exercice 2024, il donne une idée assez précise des lignes directrices pour le futur de l'ABVGN.

Je voudrais tout particulièrement adresser de vifs et chaleureux remerciements, aux membres du comité de direction, à la secrétaire/caissière pour l'excellence du travail, l'esprit très constructif et la très fructueuse coopération.

J'associe à mes remerciements, les membres de la commission financière, les délégué-es des communes et les communes membres pour leur marque de confiance.

**Au nom du CODIR de l'ABVGN
Le président**



Georges Python

Villarlod, avril 2025